



Politique de la vieillesse dans la Commune
d'Echarlens

Plan de mesures 2024-2030

« Concept communal en faveur des personnes
âgées de la Commune d'Echarlens »



Politique de la vieillesse dans la Commune d'Echarlens

Plan de mesures 2024-2030

« Concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune d'Echarlens »

Date : 22.08.2024

Soutien logistique réalisé par :

Groupe de Travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

Composé de :

M. Olivier Risse (Rive droite/ Botterens) ; M. Pascal Briccafiore (Centre / Gruyères) ; Mme Emilie Amey, (Rive Gauche / Echarlens) M. Daniel Savary (Président de la commission des barrières architecturales) ; M. Benjamin Brühlart (Vallée de la Jogne / Val de Charmey) ; Mme Suzanne Cosandey (Intyamon / Grandvillard) ; M. Nicolas Hassler (La Sionge / Sâles) ; Mme Chantal Pythoud (Centre / Bulle – Présidente du groupe de travail) ; M. Pierre Cottier (Membre de l'association des retraités de la Gruyère, membre du comité de Pro Senectute Fribourg) ; Mme Raymonde Charrière (Infirmière-diplômée) ; Mme Yolande Schorderet (Cheffe du service d'aide et de soins à domicile) ; Mme Chantal Overney (Directrice du foyer de la Rose des Vents, procès-verbaliste lors des séances du groupe de travail) ; M. Bertrand Oberson (Chef de projet au RSSG).

Pour des informations supplémentaires :

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Bertrand Oberson

Chef de projet

026 919 00 19

bertrand.oberson@rssg.ch



Sommaire

Édito

page 5

Une politique
communale de la
vieillesse : une
nécessité

page 6

Catalogue de
mesures
potentielles à
développer

page 10

Plan de mesures
2024-2030

page 18



Édito

Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes. Le choix des mesures pour les années 2024-2030 est de la seule responsabilité du Conseil communal d'Echarlens, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

Patrice Borcard, Président du RSSG, Préfet

Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

Chantal Pythoud, Présidente du GT



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublément de la population des personnes de 65 ans** et plus (cf. illustration ci-dessous).

«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.



Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations				Projections			
	2000	2010	2012	2017	2020	2025	2030	2035
Total	38'070	46'415	49'022	54'431	57'222	60'567	63'144	65'159
0-19 ans	10'023	11'224	11'554	12'452	12'797	13'399	13'668	13'778
20-64 ans	22'415	28'555	30'293	33'691	35'400	36'725	37'192	37'473
65+ ans	5'632	6'636	7'175	8'288	9'025	10'443	12'284	13'907
65-79 ans	4'108	4'873	5'276	6'196	6'673	7'519	8'705	9'846
80+ ans	1'524	1'763	1'899	2'092	2'353	2'924	3'579	4'061

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : http://appl.fr.ch/stat_statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La **loi sur les Seniors (LSen)**, la **loi sur les prestations médico-sociales (LPMS)**, la **loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF)**, ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**



Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment– augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »¹

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.²

Canton → District → Communes = Objectifs communs

¹ VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse –Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

² HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



Canton: LSen, LPMS, LIF

District: Concept régional d'accompagnement de la personne âgée (CRAPA)

Commune: Concept communal en faveur des personnes âgées

Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2024 à 2030 définies par le Conseil communal de la commune d'Echarlens.



Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.

Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser les Commissions seniors dans chaque commune ou groupe de communes
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aîné-e-s du style World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thème,...
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires),... Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal.



Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aîné-e-s ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- Donner mission aux agences AVS de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune
- Le droit aux prestations complémentaires est signalé systématiquement lors de la réception des taxations fiscales des seniors

Introduire quelques soutiens financiers :

- Mise à disposition de sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes (enfants et seniors)
- Octroi d'un subside pour les abonnements de transport aux bénéficiaires des prestations complémentaires/à tous les seniors
- Octroi d'une subvention pour la téléphonie et la TV à l'attention des seniors

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Introduction d'une logique de discrimination positive en faveur des seniors au sein du personnel communal



Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien et un développement de l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle. Etudier des systèmes alternatifs, comme par exemple en utilisant en journée les bus scolaires pour la création d'un service de transport sur demande, envisager des mini-lignes de bus automatisées ou avec des minibus pour accéder aux lignes Mobul ou TPF ordinaires.
- Favoriser le développement des transports publics
- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise ou a minima des bancs publics)
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements de fitness spécifiques pour les seniors,...) Créer des parcours santé (de type piste vita) ou des fitness urbains
- Mettre en place un plan d'éclairage public pour les routes, rues et parcs
- Restauration ou construction de WC publics
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs et/ou zones 30 km/h. Poursuivre les études et réalisation Valtraloc. Créer des pistes cyclables favorisant la mobilité douce
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens
- Faciliter les déplacements piétonniers et sécurisation des itinéraires cyclables. Mise en place d'un plan de modération du trafic
- Afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les piétons et les vélos, apposition de pictogrammes aux portes d'entrée des tronçons de mixité de ces deux modes, avec un message basé sur le respect mutuel des usagers et une vitesse adaptée au contexte (respect et adaptation de sa vitesse en trottinette/vélo, par exemple)



- Installation de mains-courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée. Aux extrémités des volées d'escalier, mise en place d'un contraste visuel permettant de rendre visible l'ouvrage
- A l'attention des seniors, organisation d'ateliers sur la marche en ville au quotidien
- Organiser des cours d'initiation au vélo électrique pour les seniors

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens logistiques et/ou financiers aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile
- Incitations financières pour les prestations d'adaptation de logements et de dispositifs de sécurité
- Soutenir tous les projets amenant des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors, en particulier, soutenir les projets de conciergeries sociales développés par les EMS
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement.
- Soutien/aide à la création d'un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

Introduire une logique participative :

- Développer des projets de proximité (quartiers, nouvelles formes d'habitats groupés, etc.), impliquant la population concernée, donc les habitants seniors
- Intégrer les associations de seniors dans les démarches et réflexions de planification urbaine afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors
- Organiser, avec les seniors, des promenades diagnostiques à l'échelle des quartiers, des parcs et des promenades, afin de déterminer les améliorations nécessaires à leur environnement

Revitaliser les centres de villages/le centre-ville

- Mettre en place des bacs potagers surélevés à disposition des habitant-e-s
- Favoriser la construction de logements adaptés aux centres des villages/villes
- Attirer commerces et services au centre des villages par une éventuelle politique de subventions
- Soutien à l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux



Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- Attribuer une aide financière pour des solutions de répit (« vacances ») aux proches aidant-e-s

Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Mettre en place des collaborations actives avec le centre d'animation pour jeunes et le service seniors, organisation de balades à thème par le service forestier,...

Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles³ (ex. Système d'Echange Local)

³ Par exemple sur le modèle vaudois de Pro Senectute : <https://compagniedesvoisins.ch/>



- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission seniors
- Développer des liens de voisinage, par exemple en mettant sur pieds des projets solidaires, de vivre-ensemble, de participation citoyenne impliquant l'ensemble de la population, donc également les seniors
- Promotion de la culture de la participation en proposant des cours de formation continue accessibles aux professionnel-le-s et conseillers/ères communaux/ales
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouvertes aux seniors
- Favoriser l'intégration des migrant-e-s à la vie associative locale
- Organiser des sorties à l'attention des seniors, des balades à thème sur la nature
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple Gym senior,...) ou qui pratiquent des réductions de prix pour les seniors (tarifs seniors à la bibliothèque, à la piscine,...). Soutenir les associations de retraité-e-s de la commune/de la région.
- Offrir une volante aux seniors lors de chaque loto
- Organiser une séance d'information par année à l'attention des nouveaux retraités avec présentation de l'offre existante et des engagements bénévoles possibles et distribution de bons « découverte » pour différentes associations/prestations
- Visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales
- Ouverture d'une maison intergénérationnelle
- Soutien logistique et/ou financier aux fêtes de quartier/des voisins,...
- Exonération de l'impôt sur les divertissements pour les manifestations organisées en faveur des personnes de plus de 60 ans
- Mise en place et soutien d'un service de bénévoles pour la livraison de livres à domicile
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies (par exemple accueil d'un senior une fois par semaine dans un groupe d'enfants): l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres
- Organiser/subventionner une fête de Noël pour les aîné-e-s
- Soutenir l'organisation de moments de rencontres intergénérationnelles lors de chaque fête du calendrier (course aux œufs, fenêtres de l'Avent, concerts de Noël, défilés du Carnaval, fête de la Saint Nicolas, fête du 1^{er} août,...)
- Soutenir tout projet de collaboration/échanges entre EMS et école
- Recréer des liens d'échanges égalitaires de type SEL



- Organiser les locaux de vote dans les EMS plutôt qu'à l'administration communale.

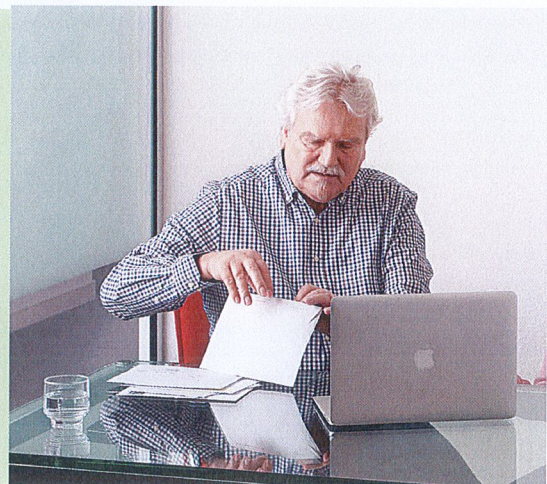
Favoriser les échanges intergénérationnels :

- Soutenir un programme d'échanges entre retraités et jeunes afin d'initier les enfants aux métiers manuels et du patrimoine (sur le modèle français [L'Outil en main](#))

Thème n° 5 : Information et communication

Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et événements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s, par exemple en informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impotence par le service des finances communal (à partir des données fiscales)
- Poursuivre et développer le rôle d'accompagnateur/trice administratif/ve pour les seniors des agences AVS communales

Changer l'image des seniors :

- Publiciser, développer l'entraide entre citoyen-e-s
- Rendre visible les oublié-e-s, organiser des campagnes de communication pour éviter l'isolement social

Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune
- Engagement d'un-e délégué-e senior



- Information aux seniors en cas de canicule

Lutter contre la fracture numérique :

- Mise en place ou subventions à des cours pour lutter contre la fracture numérique par exemple pour l'utilisation de liseuse

Thème n° 6 : Développement personnel

Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Attribution de chèques de formation pour les seniors
- Soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors
- Soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal



Plan de mesures 2024-2030

Le Plan de mesures 2024-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune d'Echarlens. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe 1: Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : S'appuyer sur une logique participative		De suite	De suite
Descriptif	Pérenniser la commission senior, en y intégrant des membres qui ne siègent pas au Conseil communal.		
Coûts	Vacations		

Axe 2 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 2a : S'appuyer sur les agents AVS pour détecter les besoins		De suite	De suite
Descriptif	Informier et rappeler aux seniors que des prestations complémentaires à l'AVS existent et peuvent être demandées.		
Coûts	Selon canal de diffusion (tout ménage, guichet)		

Mesure 2a : Soutien aux personnes impotentes		De suite	De suite
Descriptif	Sur présentation d'un certificat médical, les personnes incontinentes peuvent recevoir gratuitement 4 rouleaux de 35L par année. Information dans le tout ménage.		
Coûts	CHF 1'000.-/an		

Axe 3: Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Soutenir la mobilité des seniors		2024	Dès 2026
Descriptif	Examiner la possibilité d'instaurer une zone de trafic routier à 30km/h et y installer des bancs publics.		
Coûts	A estimer		



Axe 4 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Soutenir le rôle du proche aidant		2024	2025
Descriptif	Informers les seniors quant à l'existence des indemnités forfaitaires pour les proches aidants par une publication systématique dans le bulletin communal.		
Coûts	CHF 0.-		

Axe 5 : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 5a : Sorties des aînés		De suite	De suite
Descriptif	Organisation de deux sorties par année minimum par la commission senior (balades à thèmes, visites culturelles, sorties au restaurant, matchs aux cartes,...).		
Coûts	CHF 1'500.- / an		

Mesure 5b : Noël des aînés		De suite	De suite
Descriptif	Participation financière de la commune au souper annuel des aînés organisé par la société de jeunesse.		
Coûts	CHF 1'500.-/an (financement paritaire commune/paroisse)		

Mesure 5c : Visite aux nonagénaires		De suite	De suite
Descriptif	Visite des autorités communales aux nonagénaires lors de leur anniversaire. Bon cadeau d'une valeur de CHF 100.-.		
Coûts	CHF 100.- par personne atteignant 90 ans.		

Axe 6 : Information et communication		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Améliorer l'information aux seniors		2024	2025
Descriptif	Insérer une page spéciale dédiée aux seniors dans le bulletin communal.		
Coûts	CHF 0.-		

Axe 7 : Développement personnel		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure : Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles		2024	2025
Descriptif	Soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors.		
Coûts	Selon événement		



Le présent Plan de mesures 2024-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune d'Echarlens

Copie :

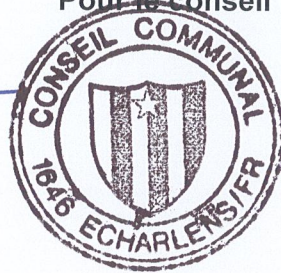
- DSAS

Le présent concept communal en faveur des personnes âgées a été validé par le Conseil communal en séance du 15.07.2024

Pour le conseil communal

Le Syndic

Laurent Gremaud



La secrétaire

Laurence Buchs

